

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_28
id. 1638

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS SOCIO-CULTUREL (C) ET
ADMINISTRATION (A) AU COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES À
MONTAUBAN
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en sept phases, incluant notamment la restructuration des bâtiments Socio-culturel (C) et Administration (A) (phases 5, 6 et 7).

Par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 2 mars 2009, 23 février 2010 et 22 avril 2011, les autorisations de programme d'un montant global de 2 370 000 € ont été approuvées pour la réalisation de cette opération.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux relatifs à la restructuration des bâtiments Socio-culturel (C) et Administration (A) au collège Olympe de Gouges à Montauban dont la réalisation a été confiée à la Semateg par contrat de mandat en date du 10 août 2012.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 18 décembre 2014 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 23 janvier 2015 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, la Dépêche du Midi, la plateforme achatpublic.com et sur le site de la Semateg.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- le prix : 60 %,
- la valeur technique des offres : 40 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 23 février 2015, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions telles que présentées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 14 novembre 2002, approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en sept phases, incluant notamment la restructuration des bâtiments Socio-culturel (C) et Administration (A) (phases 5, 6 et 7),

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 février 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux de restructuration des bâtiments Socio-culturel (C) et Administration (A) sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la Commission d'Appel d'Offres selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base H.T.	Variante H.T.	Total H.T.
1	Démolition – Gros-œuvre -V.R.D.	CMPGB-HINARD	129 609,02 €	/	129 609,02 €
2	Etanchéité	FIBRE ETANCHE	40 072,60 €	/	40 072,60 €
3	Plâtrerie – isolation - faux-plafonds	M.M.P.	263 032,49 €	/	263 032,49 €
4	Menuiserie alu - serrurerie	ALUFER	143 260,00 €	/	143 260,00 €
5	Menuiserie bois	BATTUT	147 391,77 €	/	147 391,77 €
6	Sols scellés	LAGARRIGUE	26 922,98 €	/	26 922,98 €
7	Sols collés	LACAZE	117 440,75 €	/	117 440,75 €
8	Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire	BOURRIE	200 042,10 €	-4 151,91 €	195 890,19 €
9	Electricité	FAUCHE	183 000,00 €	/	183 000,00 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Variante H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
10	Peintures – revêtements muraux	ROUDIE	90 286,30 €	/	90 286,30 €
TOTAL HT			1 341 058,01 €	-4 151,91 €	1 336 906,10 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 1 336 906,10 € H.T., soit 1 604 287,32 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET